

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 11 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
05 février 2026

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
19 février 2026

Date de signature,
26 février 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 27
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|------------|--|
| DL2026-002 | FONDS DE CONCOURS – CAUX SEINE AGGLO Rénovation énergétique des services techniques Convention |
|------------|--|

Monsieur le Maire expose :

Par décision n° DC2025-026 du 7 août 2025, Monsieur le Maire a sollicité l'attribution du Fonds de Concours de fonctionnement et d'investissement mis en place par la communauté d'agglomération, pour accompagner les communes membres dans leurs projets et la gestion de leurs équipements.

Le montant total de l'opération s'élève à 758 354.05 euros, mais seuls les travaux relatifs directement à la rénovation énergétique sont pris en compte, pour 570 054.86 euros.

Le fonds de concours apporté par Caux Seine agglo pour cette opération s'élève à 117 955.76 euros (soit 15.6% du coût global).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention proposée par Caux Seine agglo
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET